

PARLER D'AUTORITÉ, ET NON AVEC AUTORITÉ

lundi 12 juin 2017, par [Ulrich-André Renaudon](#) (Date de rédaction antérieure : 1 av. J.C.).

Dans deux des textes de ce 31e dimanche du temps ordinaire, les prêtres, les pharisiens et les scribes sont très sévèrement pris à parti par Malachie (1re lecture) et par le Christ (Évangile). D'une part, ils sont accusés de faire de la parole de Dieu un instrument de condamnation de ceux qui n'en respectent pas, « à la lettre », les commandements. D'autre part, ils sont également brocardés du fait qu'ils s'appliqueraient notamment la célèbre formule : « Faites ce que je dis, et non pas ce que je fais. » À première vue, les mots très durs des deux textes peuvent nous sembler être destinés... aux autres ! En l'occurrence, à la communauté sacerdotale, ou aux porteurs « désignés » de la parole de Seigneur. Bref, ceux dont on exige l'exemplarité ! Or ce serait un peu vite oublier que nous sommes TOUS, par le baptême, participants aux fonctions du Christ de prêtre, de prophète et de roi (Catéchisme de l'Église Catholique, nos 783-786). Nous sommes donc invités à méditer avec les lectures de ce dimanche sur notre démarche de diffusion de la parole de Dieu.

Cette dernière doit être annoncée sans la dénaturer. C'est une voie de conversion, un appel à la sainteté lancé à tous. Ce n'est pas un instrument de condamnation et de mise à l'écart, même si la miséricorde passe aussi parfois par la « correction fraternelle » (cette explication permettant à un de nos frères de percevoir son égarement, mais qui doit être exercée avec amour et humilité, comme nous l'a rappelé Notre Saint-Père le Pape dans une homélie en septembre 2014). Alors, bien que, selon notre propre jugement, certains de ceux qui portent le message du Christ ne le vivent pas « intégralement », est-ce une raison pour ne pas écouter cette parole ? En effet, comme le rappelle le Catéchisme de l'Église Catholique, l'indignité du ministre n'empêche pas Dieu d'agir, car ce qui s'écoule, à travers l'envoyé du Seigneur, garde sa pureté (no 1584). Cette dernière affirmation est également une véritable remise en cause pour chacun de nous. Impossible donc de nous dédouaner, un peu facilement, de notre tâche d'évangélisation sous le prétexte de notre « indignité ». Les mots de saint Paul doivent alors résonner dans notre tête et notre cœur : « Malheur à moi si je n'annonçais pas l'Évangile ! » (1 Co 9, 16). Les textes de ce dimanche ne nous laissent d'ailleurs pas sans orientation sur la bonne manière de faire. Le psaume et la 2e lecture nous les indiquent. Ainsi, saint Paul, dans sa 2e lettre aux Thessaloniciens, se place dans une attitude d'humilité et de service pour annoncer l'Évangile. Il ne se targue pas de sa qualité d'apôtre du Christ et ne cherche pas les premières places pour enseigner doctement. Au contraire, il est plein de douceur : « comme une mère qui entoure de soins ses nourrissons ». Il exerce ainsi son autorité, non comme une arme oppressive, mais avec douceur pour aider les hommes à progresser sur le chemin de l'honnêteté et de la générosité. Il ne tire enfin pas gloire des dons qu'il a reçus de Dieu, conscient que l'on n'en maîtrise pas toujours les effets. Il adopte l'attitude décrite dans le psaume 130 : « Je n'ai pas le cœur fier, ni le regard ambitieux, je ne poursuis ni grands desseins ni merveilles qui me dépassent. »

Notre annonce de la parole du Seigneur doit donc être guidée par l'article 41 de l'exhortation apostolique du Pape Paul VI *Evangelii Nuntiandi* qui date de 1975 : « Pour l'Église, le témoignage d'une vie authentiquement chrétienne, livrée à Dieu dans une communion que rien ne doit interrompre mais également donnée au prochain avec un zèle sans limite, est le premier moyen d'évangélisation. L'homme contemporain écoute plus volontiers les témoins que les maîtres ou, s'il écoute les maîtres, c'est parce qu'ils sont des témoins. »